

**Arrêté du 21 mai 2001 portant nomination
au comité d'hygiène et de sécurité ministériel**

NOR : ATEG0100264A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 19 septembre 1995 modifié portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;
Vu l'arrêté du 28 septembre 1995 modifié portant composition du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;
Vu l'arrêté du 9 novembre 1999 modifié portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour représenter l'administration :

Membre titulaire

M. Simon (Gilbert), directeur général du Conseil supérieur de la pêche, en remplacement de M. Guyot-Gambart (Gilles),

Membre suppléant

M. Decarre (Michel), chargé de la sous-direction des ressources humaines, en remplacement de M. Davy (Marc).

Article 2

Le directeur général de l'administration, des finances et des affaires internationales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 21 mai 2001.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'administration,
des finances et des affaires
internationales,*
Th. Wahl